

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2021

Date d'envoi de la convocation le 21 janvier 2021

Présents :

ANGERVILLE Andy, BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Dominique, CERRAJERO Evelyne, DUBREUIL Valérie, LONGET Gilles, MOITY Frédéric, MONTIER Martine, PARIS Michelle, et ROUMY Bernard

Absent : 0 Procuration : 0

Secrétaire de séance : Andy ANGERVILLE

Approbation du procès verbal du 11 décembre 2020 :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (CALLENS D. car il a reçu une version non corrigée).

Mme le Maire indique que sur le site, la version corrigée (erreurs de frappe, orthographe et précision sur un tarif du gîte) a été publiée, mais effectivement lors de l'envoi de la convocation, ce n'est pas la bonne version du PV qui a été jointe à la convocation et elle s'en excuse. Elle fait remarquer qu'en dehors des corrections qu'elle vient de citer, le reste du PV était sans changement !

DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Madame le Maire rappelle que donner un nom aux rues et places publiques constitue des opérations nécessaires dans une commune afin de faciliter le repérage des habitants pour divers services : GPS, pompiers, SAMU, ambulances, Poste, livreurs, personnels médicaux, visiteurs ou autres.

L'arrivée de la fibre rend indispensable la réalisation de cet adressage, car il faut le numéro d'habitation, le nom de voie précis, le code postal et le nom de la commune afin que chacun puisse bénéficier de cette technologie bien plus performante que les réseaux "cuivre".

Dénominations des voies :

40 voies communales ont été recensées:

(voir tableau en fin de compte-rendu)

- 15 voies dénommées en 2013 n'ont pas changé

(9 routes, 1 chemin, 1 rue, 4 impasses)

- 1 voie a changé de nom pour cause de doublon : Impasse des Viviers (aux Chambons))

- 2 voies sans changer de nom, deviennent une impasse, car ne débouchant sur aucune voie goudronnée : Impasse des Hauts Chambons, Impasse de la Croix des Gardes (au Bourg)

- 22 voies nouvelles vont être dénommées.

Pour rester dans la logique de ce qui a été fait en 2013 pour la plupart de ces voies, nous proposons de retenir le nom du lieu-dit principal qu'elles traversent.

- 7 voies prennent l'appellation de Route : Route du Breuil - Route des Mosnoux- Route du Tillot - Route des Granges Hautes - Route des Guillins - Route de Montauvin - Route de Chantagris
- - 8 voies prennent l'appellation d'Impasse : Impasse des Sagnes (au Mery)- Impasse des Granges Basses (aux Granges) - Impasse du Sault (au Sault) - Impasse Le Bel (camping municipal) - Impasse des Côtes (au Breuil) - Impasse des Bouilles (à Chantagris) - Impasse de La Buse (à La Buse) - Impasse des Clos (Péraelos).
- - 1 appellation Place est créée : Place de Péraelos.

Pour les 6 autres:

- 1 voie prend l'appellation de Route avec le nom du village qu'elle rejoint : Route de Lalizolle

- 2 voies prennent l'appellation Rue et Impasse en gardant le nom créé en 2013 : Rue de La Venelle et Impasse de La Petite Venelle.

- 3 voies prennent l'appellation Impasse avec un nom correspondant à un élément significatif sur son lieu : Impasse du Moulin (une meule du Moulin Rodet placée sur l'impasse) - Impasse des Vignes (une cave du temps du Duc de Morny se situe sur cette voie) - Impasse de l'Ormeau (ancien arbre centenaire sur la Place de Péraelos).

Précisions apportées :

Le Maire indique que 2 voies en continuité, sauf particularité, prennent le même nom.

- Pour la route qui part de la Route des Gorges en passant par le lieu dit Le Breuil et se terminant sur la Route de Servant (ou parcours inverse), le lieu-dit principal de cette voie est le Breuil donc selon le principe qui nous a guidés, la Route du Breuil paraît mieux adaptée pour cette voie.

D. Callens questionne sur la VC 15 qui peut prêter à confusion, car elle démarre sur la Route du Mosnoux et descend sur le Bertenoux. Il lui est précisé qu'un panneau sera placé avant la descente et à droite de celle-ci pour montrer que la Route des Mosnoux continue à droite.

Pour la voie qui démarre au Breuil et rejoint Les Chambons, le fait qu'elle soit goudronnée jusqu'à la dernière habitation, et qu'ensuite, elle devient un chemin non carrossable, il convient de l'appeler Impasse et pourrait prendre le nom soit du Breuil, soit des Chambons, soit des Côtes.

Après débat, le Conseil Municipal se prononce majoritairement POUR Impasse des Côtes.

Vote sur l'ensemble des appellations de voies après intégration des modifications :

POUR à l'unanimité.

Numérotation des habitations:

Elles avaient déjà été numérotées en 2013, cependant les habitations situées sur une seule voie qui traverse plusieurs lieux-dits (ex : Route des Gorges) devront avoir une numérotation continue d'un bout à l'autre.

(entrée → sortie de Chouvigny)

En conséquence pour toutes les voies concernées, ainsi que certaines impasses qui seront dissociées des voies contiguës, nous devons revoir la numérotation afin de répondre à cette obligation.

A noter que les Conseillers municipaux souhaitent qu'on ajoute des panneaux indiquant: CHOUVIGNY aux entrées de la commune (Route des Gorges, Route de Servant, Route de Lalizolle) pour compléter ceux des entrées de bourg. Comme ce sont des voies départementales, Madame le Maire demandera l'accord du Conseil Départemental. Le coût sera à la charge de la commune.

Suite aux interrogations sur les panneaux indicateurs des voies, notamment celle des Mosnoux et du Bertenoux, la disposition des panneaux à poser est précisée et si on constate un oubli, il sera rectifié.

Le conseil se prononce sur l'ensemble du projet "dénominations des voies : POUR à l'unanimité

FINANCEMENT de ce projet :

Pour rester en harmonie avec 2013 (numéros et panneaux de voies), nous avons fait réaliser un devis par la société LEADER Collectivité qui avait alors été retenue par le Conseil Municipal en fonction, la mieux-disante en 2013 et encore aujourd'hui.

Le devis est de : 4 198.86 € HT 5 038.63 € TTC

Nous pouvons demander une DETR à l'État de 45 % (sur le HT)

Le financement serait:

DETR : 1 889.00 € (45%)

Autofinancement : 2 309.86 € (55%)

Le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité

FINANCEMENT DES AUTRES PROJETS POUR 2021 :

Le Maire commence par faire un état provisoire de l'investissement et du fonctionnement du bilan provisoire 2020 :

Excédent de fonctionnement : 76 069.07 €

Excédent d'investissement : 33 107.37 €.

Récapitulation des projets programmés (hors taxe) :

- un projet de parking sur la Place de Péraclous d'un montant de 13 282.50 €, subventionné par 5 000 € du Conseil départemental et 3 928 € de la Communauté de communes Autofinancement : 4 354.50 €

- un projet d'adressage (phase 2) d'un montant de 4 198.86 € avec une subvention de l'État (DETR) de 1889.00 € Autofinancement : 2 309.86 €
- un projet d'appentis à la Mairie d'un montant de 11 893.21 € avec une subvention du Conseil départemental de 3 567 € et une subvention (DETR) de 4 162.62 € Autofinancement 4 163.58 €
- Un projet de carte communale voté au cours du mandat précédent, que nous pourrions commencer au cours du second semestre en fonction de nos moyens financiers.
- Divers aménagements seront à réaliser sur la commune : murets de l'Église, protection des cuves gaz mairie et Castel, entrée du camping, finition des aménagements des espaces "poubelles", ...projets que nous verrons lors de l'élaboration du projet de budget 2021.

Enfin, suite à la visite du Lieutenant du Centre de secours de Vichy, Mme le Maire expose la situation de la sécurité incendie au Bourg. Il n'y a aucun point d'eau pour les incendies. En cas de feu, les pompiers doivent descendre recharger leur camion-citerne à la Sioule.

Le débit des canalisations d'eau n'est pas suffisant au Bourg pour installer une borne incendie donc il est nécessaire de trouver une solution : soit une citerne souple, soit une cuve enterrée ou aérienne pour stocker de l'eau.

Vu la configuration des lieux et le manque d'espace, le conseil retient la solution de 2 cuves aériennes de 15 m³ chacune qui seront installées près du hangar.

Cette installation devrait représenter un coût d'environ 8 325 € (échelle et accessoires de jumelage inclus) avec la possibilité d'une aide de l'État de 45%.

A noter que cette solution devrait être provisoire car Mme le Maire doit rencontrer le SIVOM pour rechercher une solution plus pérenne d'ici 3 à 4 ans.

Le conseil se prononce POUR à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE de la Communauté de communes :

Mme le Maire indique que le conseil communautaire s'est réuni la veille au soir et vu la densité de cette convention, elle reporte son examen au prochain conseil municipal pour lui laisser le temps d'en faire une synthèse.

CONVENTION SIVOM pour les bouches et poteaux incendie :

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la convention entre la commune et le SIVOM concernant la vérification et l'entretien des bouches et poteaux incendie a pris fin au 31 décembre 2020 et qu'il convient de la renouveler (30 € par hydrant + 120€ de prestation, durée de la convention 3 ans).

Le conseil se prononce POUR à l'unanimité.

CONVENTION ATDA POUR L'ASSISTANCE INFORMATIQUE :

1) SUPPORT TECHNIQUE :

Mme le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec l'ATDA (Agence Technique du Département Allier). Arrivée à son terme, il convient de la renouveler. A noter que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA et pour 5 ans.

2) MISE À DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION :

Dans le cadre d'une convention d'assistance informatique, l'ATDA nous met à disposition un dispositif de télétransmission des actes administratifs et financiers vers la Préfecture : S²LOW/@ctes.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ces deux conventions : POUR à l'unanimité.

TABLEAU des EFFECTIFS :

Notre agent administratif titulaire (secrétaire) a été mis en disponibilité depuis novembre 2020. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement de ses services et déclarer le poste de secrétariat vacant.

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint Administrive	C	1 vacant	28 H
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique	C	1 non vac.	28 H
TOTAL		2 postes	

Le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter le tableau des emplois ci-dessus :

POUR à l'unanimité.

INFOS DIVERSES :

Rencontre avec le Conseil départemental : Un compte-rendu notamment sur le numérique sera présenté au prochain conseil.

SIVOM : Une rencontre avec le Président et le technicien est prévue le 4 février à propos de la sécurité incendie au Bourg.

Situation COVID'19: Mme le Maire indique que les personnes âgées de + de 75 ans ont été contactées et pour celles qui souhaitent être vaccinées, les modalités d'inscription leur ont été expliquées. Pour les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion, la mairie s'est engagée à les transporter jusqu'au lieu de vaccination.

Pour l'instant les inscriptions sont embouteillées, car il n'y a pas assez de vaccins pour satisfaire les demandes . Il faut donc faire preuve de patience.

La Communauté de communes acquiert des terrains sur le bord de La Sioule pour de futurs aménagements touristiques en lien avec notre espace Le Fario (pique-nique) et le projet "escalade" se poursuit.

IntraMuros : Mme le Maire annonce que pour l'instant, la commune ayant un site et des Infos Flash, cette application mobile fait doublon avec notre site et ne répond pas aux besoins de notre commune.

Dans le cadre du PCS (Plan Communal de Sécurité) nous étudierons comment alerter nos habitants en cas de risques ou dangers imminents de manière efficace (SMS,...).

Intervention de Martine MONTIER :

M. Montier rapporte les propos d'un habitant de Chouvigny concernant l'utilisation du produit de la collecte (chapeau) à la fin du concert du 8 juillet, celui-ci accusant Mme le Maire d'avoir gardé pour elle cet argent. Il en aurait parlé avec Mr CALLENS et Mr ROUMY. Ce dernier conteste ces propos ne l'ayant pas rencontré depuis longtemps.

Une grande majorité du conseil est consternée par ces propos qui laissent penser que Mme le Maire aurait détourné de l'argent à son profit et elle lui exprime sa totale confiance, lui conseillant de porter plainte.

Clôture du conseil à 21h02

CHOUVIGNY : dénomination des Voies

	Dénominations actuelles :	Dénominations précédentes :
15 voies sans changement	Route des Gorges	Route des Gorges
	Route de Servant	Route de Servant
	Route de la Mairie	Route de la Mairie
	Route des Landes	Routes des Landes
	Route de la Buse	Route de la Buse
	Route du Bertenoux	Route du Bertenoux
	Route de Chanvié	Route de Chanvié
	Route de La Riboulée	Route de La Riboulée
	Route des Puys	Route des Puys
	Rue Principale	Rue Principale
	Chemin des Rivaux	Chemin des Rivaux
	Impasse du Communal	Impasse du Communal
	Impasse de la Centenaire	Impasse de la Centenaire
	Impasse de La Sioule	Impasse de La Sioule
	Impasse de Chamboulivard	Impasse de Chamboulivard
25 voies avec changements ou modifications	Route du Breuil	Lieu dit Le Breuil
	Route des Mosnoux	Lieu dit les Mosnoux
	Route du Tillot	Lieu dit le Tillot
	Route des Granges Hautes	Lieu dit Les Granges Hautes
	Route des Guillins	Lieu dit les Guillins
	Route de Montauvin	Lieu dit Montauvin
	Route de Chantagris	Lieu dit Chantagris
	Route de Lalizolle	Lieu dit Les Prénards
	Rue de La Venelle	La Venelle
	Impasse des Sagnes	Route du Bertenoux
	Impasse des Granges Basses	Lieu dit Les Granges Basses
	Impasse des Vignes	Lieu dit Montauvin
	Impasse des Côtes	Lieu dit Le Breuil
	Impasse des Bouilles	Lieu dit Les Bouilles
	Impasse des Viviers	Impasse de La Sioule
	Impasse des Hauts Chambons	Rue des Hauts Chambons
	Impasse du Soult	Lieu dit Le Soult
	Impasse Le Bel	Lieu dit Le Soult
	Impasse de l'Ormeau	Rue Principale
	Impasse de La Petite Venelle	La Venelle
	Impasse du Moulin	Route des Gorges
	Impasse de La Croix des Gardes	Chemin de La Croix La Garde
	Impasse de La Buse	Route de la Buse
	Impasse des Clos	Rue Principale
	Place de Péraclos	Rue Principale

TOTAL : 17 Routes - 19 Impasses - 1 Place - 2 Rues - 1Chemin = 40 voies